

**Mail reçu le 21/11/2021 à 19h59**

Monsieur,

Veillez prendre en compte dans votre enquête les 3 avis mis dans ce courrier concernant le projet Domaine Lartigue à Cestas

Nous voudrions que nos remarques soient comptabilisées auprès de Madame la Préfète de Gironde.

Cordialement

Jacky Nicolas

**VOIR PAGE SUIVANTE**

Jacky NICOLAS  
32 Chemin de Caussat  
33610 CESTAS

A l'attention de

M MORIZOT Hugues  
Commissaire enquêteur  
DDTM

**Objet : projet de défrichement de 16,1ha**  
**« Domaine de Lartigue »**

Cher Monsieur,

Habitant sur la commune depuis 1988 avec ma femme et mon fils nous avons constaté ces 24 derniers mois, des embouteillages journaliers depuis les sorties de l'autoroute A63 allant vers le collège Cantelande.

Idem pour les avenues Jean MOULIN et Salvador ALLENDE en direction du même collège avec beaucoup de camions provenant de la Centrale LECLERC SCASO et de l'usine MONDELEZ.

De nombreux lotissements se sont bâtis à PESSAC sur l'avenue du Général LECLERC et les gens utilisent tous les jours l'avenue ALLENDE pour partir vers Bordeaux ou sur le Bassin.

Les conséquences sont :

- 1 Une production de CO2 comme en milieu urbain en plein rush alors que nous sommes dans une ville semi-rurale d'après le Maire !!!
- 2 Une dangerosité accrue en raison d'une avenue ALLENDE pas adaptée pour tant de trafic (1 mort en 2019 à la jonction D214 et D214E2) et un gros trafic provenant de PESSAC
- 3 Une nuisance sonore qui vient se rajouter aux bruits venant de l'A63 se dispersant sur environ 3 à 4 kms à la ronde.
- 4 Des véhicules qui percutent et tuent les animaux vivant dans les 16,1ha de forêts.
- 5 L'accumulation de CO2 proche du collège Cantelande au rond point allant vers le chemin des Sources , la route de FOURTIC allant vers l'A63 et la D214E3 partant vers Canéjean.
- 6 Cet accumulation de CO2 est un danger pour la santé des 860 élèves du collège qui se trouve à la croisée de 3 routes.
- 7 Le trafic génère des bruits et des accidents qui mettent en danger ces élèves.

**Conclusions :**

- 1 Ce projet va provoquer encore plus de nuisances et dangers pour les 860 élèves du collège
2. Il va détruire la biodiversité alors que la COP21 demande de la préserver.
- 3 La COP 21 a été adoptée par la France et 195 Parties à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.  
Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

4 Ce projet de déboisement et d'installation de plus de 320 logements va augmenter le trafic de plus de 400 véhicules /jours alors que les infrastructures ne sont déjà plus adaptées.

5 Ce projet va l'encontre de la limitation de la température et au captage du CO2 car les espaces verts auront disparus.

6 Il existe des espaces mieux adaptés sans avoir besoin de déboiser :

- En plein centre de Gazinet, les espaces de l'ancienne usine PANZANI
- Le terrain de l'ancien VILLAVERDE 50 Rte d'Arcachon, 33610 Cestas

7 Ce projet ne respecte pas la COP21, ne préserve pas la santé et la sécurité des élèves du collège Cantelade et des habitants de Gazinet, en conséquence nous nous opposons fermement à ce projet et demandons à Madame la PREFETE de stopper ce projet qui date de l'ancien monde.

Nous vous demandons de bien vouloir enregistrer nos avis à rapporter auprès de Madame la Préfète.

Bien cordialement

Cestas le 20-11-2021

Jacky



Martine



Arnaud

